

COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU CCAS (M57)

I. Le cadre général du Compte Financier Unique (CFU)

Depuis l'année 2025, la Commune est entrée dans le dispositif du Compte Financier Unique qui remplace le Compte administratif et le Compte de Gestion. Le Compte administratif était établi par la Mairie et le Compte de Gestion par la Trésorerie, les deux documents devant être identiques. Le Compte Financier Unique (CFU) est établi conjointement par les deux parties sur un même document. Comme le compte administratif, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS de la commune de Fargues Saint-Hilaire ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique 2025 est présentée au Conseil d'Administration du 30 avril 2026. Il pourra être consulté sur simple demande au service des finances de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2025 du CCAS de Fargues Saint-Hilaire a été voté par le conseil d'administration le 02 avril 2025 pour un montant de 12 160,60 € en fonctionnement. Le CCAS ne possédant pas de patrimoine, la section d'investissement n'est pas utilisée.

III. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement :

Au titre de l'année 2025, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 582,16 €. Elles ont été utilisées principalement pour l'organisation des différents événements à l'attention des aînés de la Commune :

- En janvier organisation de la galette des rois avec animation musicale qui a réuni 31 personnes. Il est à noter une augmentation des participants à cet événement en 2026 (80 personnes).
- En avril organisation du repas des aînés avec également une animation musicale pour 160 personnes. Une augmentation de participation à cet événement est également à noter pour 2026 (184 personnes)
- En octobre, organisation d'un goûter chantant-dansant dans le cadre de la semaine bleue. 20 personnes ont participé.
- En décembre et 101 colis individuels et 39 colis duos ont été distribués.

Chapitre – Dépenses de fonctionnement		BP 2025	CFU 2025
11	Charges à caractère général	11 900,00 €	11 582,16 €
60621	Combustibles	50,00 €	0,00 €
60622	Carburants	50,00 €	0,00 €
60623	Alimentation		80,00 €
611	Contrats et prestations de services	400,00 €	96,00 €
6182	Documentation générale et technique	150,00 €	120,54 €
6232	Fêtes et cérémonies	10 200,00 €	11 149,12 €
6247	Transports collectifs	900,00 €	0,00 €
627	Services bancaires et assimilés		3,50 €
6281	Concours divers (cotisations)	150,00 €	133,00 €
65	Autres charges de gestion courante	110,60 €	0,00 €
6568	Autres secours	110,60 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €	0,00 €
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	150,00 €	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement		12 160,60 €	11 582,16 €

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et ont permis la réalisation des projets projetés.

b) Les recettes de fonctionnement

Chapitre – Recettes de fonctionnement		BP 2025	CFU 2025
002	Résultat d'exploitation reporté	660,60 €	0,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	660,60 €	0,00 €
74	Dotations et participations	11 500,00 €	11 500,00 €
7474	Communes	11 500,00 €	11 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	50,00 €
756	Libéralités reçues		50,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		0,00 €
Total recettes de fonctionnement		12 160,60 €	11 550,00 €

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de la subvention donnée par le budget principal de la ville d'un montant de 11 500€.

IV. La section d'investissement

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement en 2025.